

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 février 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 487

présenté par

Mme Dubost, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 57

Après l'alinéa 41, insérer un alinéa ainsi rédigé :

« 8° *ter* A Le dernier alinéa de l'article L. 3325-2 est supprimé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination juridique.